

# Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest

Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine

116-1 | 2009 Le fait divers en province

# Un crime passionnel dans la bourgeoisie provinciale à la Belle Époque : l'affaire Berthe Leclair

Jean-François Tanguy



# Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/abpo/154

DOI: 10.4000/abpo.154 ISBN: 978-2-7535-1513-0 ISSN: 2108-6443

#### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

### Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2009

Pagination : 101-113 ISBN : 978-2-7535-0875-0 ISSN : 0399-0826

# Référence électronique

Jean-François Tanguy, « Un crime passionnel dans la bourgeoisie provinciale à la Belle Époque : l'affaire Berthe Leclair », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 116-1 | 2009, mis en ligne le 01 mars 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/abpo/154; DOI: 10.4000/abpo.154

© Presses universitaires de Rennes

# Un crime passionnel dans la bourgeoisie provinciale à la Belle Époque : l'affaire Berthe Leclair

Jean-François Tanguy

Maître de conférences en histoire contemporaine, CERHIO UMR 6258 – Université de Rennes 2 Haute-Bretagne

#### Du fait divers

Le « fait divers » est maintenant bien identifié comme fait d'étude scientifique ¹. Il n'en demeure pas moins qu'il reste un fait insaisissable, multiforme (« divers »), récurrent et se répétant d'âge en âge en modifiant ses composantes, ses circonstances, le rendu de son déroulement. Il n'est ni (il faudrait ajouter : directement) politique, ni économique, ni « social » (au sens contemporain), ni « culturel », ni, etc., ce qui ne l'empêche pas d'être vieux comme le monde dans les récits et chroniques « du temps » de tous genres. Le « fait divers », de notre point de vue, exige :

– une mise en forme. Il n'y a de fait divers que décrit et raconté par une source accessible au public. Autrement, le fait n'est qu'une suite d'événements qui arrivent et qui ne sont connus que des protagonistes, voire de personne. C'est, dira-t-on, le propre de toute épistémè. Plus ou moins. La classe des mammifères est effectivement une création de l'esprit humain mais les femelles des mammifères portent toutes des mamelles. Le fait divers est bien davantage le résultat d'une opération intellectuelle, celle qui construit le récit à partir d'éléments très diversifiés, qui ne trouvent une cohérence que dans ce récit même, comme d'ailleurs le crime n'existe que défini par la loi, la coutume ou le consensus du groupe et jamais en soi. Le journaliste Georges Grison écrit en 1900 une lettre en forme de plainte où il note:

<sup>1.</sup> Voir entre autres, Kalifa, Dominique, L'Encre et le sang, Paris, Fayard, 1995; du même, Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle, Paris, Perrin, 2005; AMBROISE-RENDU, Anne Claude, Les Faits divers dans la presse française de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, thèse, Paris I, 1997; M'SILI, Marine, Le Fait divers en République, Histoire sociale de 1870 à nos jours, Paris, CNRS Éditions, 2000; GUILLAIS, Joëlle, La Chair de l'autre. Le Crime passionnel au XIX<sup>e</sup> siècle, Paris, Olivier Orban, 1986, etc.

« Les faits, tels que je les rédige, demandent plus de temps et de travail qu'aucun article pour lequel les droits de reproduction sont acquis. [...] Il faut [...] donner aux renseignements recueillis une forme, en faire un petit drame, un petit roman. C'est donc là une œuvre d'imagination et une œuvre littéraire qui mérite comme toute autre d'être la propriété de l'auteur qui la signe [...] » ².

– un aspect « brut » de fait inclassable comme l'avait indiqué Roland Barthes en 1966, dans Essais critiques. C'est d'ailleurs pourquoi on a du mal à identifier le fait divers comme tel dans la littérature antique alors même que celle-ci en fourmille. C'est que rien n'est jamais dû au hasard. Tout fait est porteur de sens, avertissement des dieux; aux spécialistes de le décrypter (on sait à quel point leur art était incertain…):

« À la fin de l'année, on ne s'entretint que de prodiges, avant-coureurs de calamités prochaines : coups de foudre plus réitérés qu'à aucune autre époque; apparition d'une comète, sorte de présage que Néron expia toujours par un sang illustre; embryons à deux têtes, soit d'hommes, soit d'animaux, jetés dans les chemins, ou trouvés dans les sacrifices où l'usage est d'immoler des victimes pleines. Enfin, dans le territoire de Plaisance, un veau naquit, dit-on, près de la route, avec la tête à la cuisse; et les haruspices en conclurent qu'on voulait donner à l'empire une autre tête, mais qu'elle ne serait pas forte, ni le secret bien gardé, parce que l'accroissement de l'animal avait été arrêté dans le ventre de la mère, et qu'il était né sur la voie publique <sup>3</sup>. »

Non qu'on ne trouve des vestiges de ces composantes dans le fait divers actuel. L'incendie du Bazar de la Charité en 1897 manifesta aux yeux de l'opinion catholique la colère de Dieu face à la décadence de la France (et à son vote contre la République); le tsunami de 2004, les conséquences des dérèglements planétaires dus à l'homme <sup>4</sup>. Dans le premier cas, le R.P. Olivier avait, à Notre-Dame, énoncé des assertions que l'on ne pourrait plus supporter aujourd'hui, du moins l'espère-t-on:

« La France a souvent oublié sa mission. Dans les temps où nous vivons, elle a renouvelé son erreur en reniant son baptême. Elle a admis dans ses mœurs des abaissements où ne se retrouvait rien de sa généreuse nature. L'épreuve a passé sur notre tête. Mon Dieu, je vous remercie. Vous n'avez

<sup>2.</sup> Kalifa, Dominique, Crime et culture..., op. cit., p. 139, à partir de Arch. Nat., 454 AP.

<sup>3.</sup> TACITE, Annales, XV, 47. Il va de soi que les grands intellectuels romains étaient souvent sceptiques en ces matières. Comme le dit le même Tacite : « Rome pleurait encore ce malheur [l'effondrement de l'amphithéâtre de Fidènes], quand elle fut ravagée par un incendie dont la violence extraordinaire mit en cendres tout le mont Célius. Chacun disait que cette année était sinistre, et que Tibère avait formé sous de funestes auspices le projet de son absence; car c'est la coutume du peuple d'imputer aux hommes les torts de la fortune ». Du peuple (c'est nous qui soulignons), moins de l'auteur évidemment. Mais il s'agit bien d'une forme de représentation collective dominante et qu'on ne peut remettre en cause que dans un cercle étroit.

<sup>4.</sup> On découvre même ici ou là, sur Internet ou dans le courrier des lecteurs des quotidiens et hebdomadaires, des liens entre raz-de-marée et réchauffement climatique...

pas désespéré de vos fils [sic]. [Dieu] a couché tout cela dans la même hécatombe pour que la société y trouvât le même gage d'espoir<sup>5</sup>. »

Mais il nous semble qu'il existe une différence de nature entre Tacite et le R.P. Olivier. Dieu, pour le second, peut avertir dans certains cas très spécifiques l'humanité, et ses messages sont alors toujours clairs. De plus, il existe une immense population, de l'intellectuel à l'illettré, pour qui une inondation est une inondation et n'annonce rien du tout : au mieux, il faudra en chercher les causes et les responsables. Pour les Anciens, il n'existe aucun fait qui, structurellement, ne soit pas porteur de sens. Si on ne le comprend pas, c'est par insuffisance de la « science » et de la « technique » divinatoires. Il n'existe donc pas de faits « divers ».

Le fait divers exige du spectaculaire, doit faire frémir ou à tout le moins émouvoir. L'expression apparaîtrait pour la première fois sous la monarchie de Juillet <sup>6</sup>, bien que les « canards » porteurs de « nouvelles curieuses et singulières » soient infiniment antérieurs (le « fait divers » au sens moderne est déjà présent dans le Journal d'un bourgeois de Paris au xv<sup>e</sup> siècle). En 1872, Pierre Larousse en donne cette définition éblouissante :

« Faits divers. Sous cette rubrique, les journaux groupent avec art et publient régulièrement les nouvelles de toutes sortes qui courent le monde : petits scandales, accidents de voitures, crimes épouvantables, suicides d'amour, couvreurs tombant d'un cinquième étage, vols à main armée, pluies de sauterelles ou de crapauds, naufrages, incendies, inondations, aventures cocasses, enlèvements mystérieux, exécutions à mort, cas d'hydrophobie, d'anthropophagie, de somnambulisme et de léthargie. Les sauvetages y entrent pour une large part, et les phénomènes de la nature y font merveille, tels que : veaux à deux têtes, crapauds âgés de quatre mille ans, jumeaux soudés par la peau du ventre, enfants à trois yeux, nains extraordinaires. Quelques recettes pour faire le beurre, guérir la rage, détruire les pucerons, conserver les confitures et enlever les taches de graisse sur toutes sortes d'étoffes s'y mêlent volontiers; elles accompagnent à sa dernière demeure le centenaire qui, bien que n'ayant jamais bu de vin ni mangé de viande, a vécu un siècle et demi, laissant après soi deux cent soixante-treize enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. C'est là qu'entre une chute sur le trottoir et un voyage en ballon viennent mourir chaque année l'unique survivant du Vengeur, le Suisse du 10 août, le premier homme de la race blanche qui ait découvert les sources du Mississipi. Par une singulière coïncidence, le vieux gendarme qui était de service au pied de l'échafaud du roi Louis xvı y termine sa vie le 21 janvier même. Enfin le marronnier du 20 mars ne manque pas d'y fleurir à jour fixe, pendant que vient de s'éteindre un des plus glorieux débris des guerres de l'Empire, celui-là même qui, en Espagne, pour porter une dépêche, traversa, en habit de soldat français, une armée de 100 000 hommes, essuya 1 500 coups de feu et tua de sa propre main 17 Anglais et 33 Espagnols 7. »

<sup>5.</sup> Journal de Rennes, 10 mai 1897.

<sup>6.</sup> Kalifa, Dominique, Crime et culture..., op. cit., p. 135.

<sup>7.</sup> LAROUSSE, Pierre, Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, Paris, 1872, t. 8, « F-G », Article « Fait », p. 58.

Au total, le fait divers apparaît bien comme une construction des organes d'information, canards, journaux, livres, avant l'irruption de la radio puis des moyens encore plus modernes au xx<sup>e</sup> siècle. Pour exposer le cas dont nous allons parler ici, nous partirons donc de son retentissement dans la presse, puis nous remonterons aux origines de l'affaire avant de nous interroger sur sa spécificité, s'il en a une.

Un crime passionnel dans la bourgeoisie provinciale

La passion du public

Allons à l'essentiel: notre affaire concerne un type particulier de fait divers, celui qui quantitativement occupe la première place, le crime 8, et dans le paysage criminel, le plus susceptible de passionner le lecteur, l'homicide volontaire. En l'occurrence, l'assassinat (homicide avec préméditation) de Jeanne Obitz, maîtresse d'Albert Leclair, à l'aide d'une arme à feu, par Berthe Rosetzky, épouse Leclair, pour des motifs de jalousie pure, le 15 juillet 1912, à Rennes. Le milieu de la meurtrière se rattachait à la bourgeoisie aisée. On a donc là tous les ingrédients du « bon fait divers ».

Dès le moment du crime, la presse régionale et locale s'empare de l'affaire : « Une édition spéciale de l'Ouest-Éclair, tirée quelques heures après et dont les 18 000 numéros furent littéralement arrachés en ville et sur le terrain des Gayeulles, avait appris dans l'après-midi aux Rennais les lignes essentielles de l'horrible tragédie <sup>9</sup>. » Premier élément déterminant dans l'intérêt du public : les personnages en cause ne sont pas des inconnus. Nous sommes dans une ville de province ne dépassant guère 70 000 habitants et la bonne bourgeoisie ne compte certainement pas plus de 2 000 à 3 000 personnes, tout compris. Un gros village. Or, le crime de sang est moins courant dans cette frange de la population, bien qu'il ne soit pas inconnu. « [...] les criminels passionnels se recrutent dans un milieu bien précis, celui du monde ouvrier. [...] Dans la famille bourgeoise, cette forme

<sup>8.</sup> Nous avons analysé ailleurs la surface couverte par les différents types de « faits divers » dans la presse rennaise à la fin du xix<sup>e</sup> siècle. Si l'on considère l'année 1873, sur 436 « faits divers » recensés dans le catholique Journal de Rennes, la criminalité en représente 42 %, les accidents individuels et les suicides 37 %, les catastrophes 16 % (et donc les « divers divers », 5 %). Si l'on prend son concurrent républicain modéré, le Journal d'Ille-et-Vilaine, pour la même année, on obtient respectivement 55, 25, 15, 5 (pour 535 « faits »). Les proportions n'ont guère changé vingt ans plus tard que l'on prenne le Journal de Rennes ou son concurrent modéré, la Dépêche bretonne. Le crime domine donc, sans doute en raison de son pouvoir « attractif » sur le lectorat, mais les catastrophes occupent une place non négligeable, plus restreinte mais plus propice aux développements « lyriques » quelques crimes hors du commun mis à part. Voir Tanguy, J.-F., « Les catastrophes naturelles vues par la presse bretonne de droite entre 1870 et 1907. L'aléa humain dans le prisme politique et idéologique », dans FAMER, René, GRANET-ABISSET, Anne-Marie (dir.), Récits et représentations de catastrophes depuis l'Antiquité, Grenoble, Publication de la MSH-Alpes, 2005, p. 345-366.

<sup>9.</sup> Ouest-Éclair, 16 juillet 1912.

de violence explosive, dont l'homicide est le stade extrême, se pratique peu <sup>10</sup>. » C'est d'autant plus intéressant quand le cas se présente <sup>11</sup>.

Le retentissement de l'affaire dépasse d'ailleurs l'instantané. En comptant l'édition spéciale de l'Ouest-Éclair, on a une série de onze articles qui s'échelonnent du 15 juillet au 22 novembre 1912, la majorité se concentrant sur le mois de juillet avec cinq articles puis sur le mois de novembre avec quatre articles (le crime, le procès). Le nombre d'articles dans le Courrier de Rennes et le Journal de Rennes qui se sont bornés aux faits marquants est un peu moins important mais d'ores et déjà, à cette date, la domination de l'ancêtre de Ouest-France sur la presse locale est évidente. Moins d'articles, mais de longueur équivalente : en moyenne quatre colonnes, voire huit colonnes, pour le procès, notamment au moment des plaidoiries. Pour Anne Claude Ambroise-Rendu, le crime passionnel est un « merveilleux sujet qui ouvre un champ infini à l'imagination des journalistes 12 ».

D'autant plus que ce genre de crimes renvoie directement à la littérature populaire, au roman-feuilleton en plein essor et parle à l'imagination populaire. Le nom de Berthe Leclair se vend bien, son nom est connu dans Rennes, le style romanesque n'est pas absent des articles : « tragédie, terrible drame de la jalousie », etc. Et les résultats commerciaux peuvent être à la hauteur des attentes. Les 18 000 exemplaires représentent un joli tirage pour une ville de l'ampleur de Rennes.

Le crime passionnel occupe un statut à part dans le paysage du crime comme fait divers. « À certains égards, le crime passionnel s'inscrit dans une marge de tolérance sociale et loin de provoquer l'inquiétude, la frayeur, il sert de divertissement à une société très friande de récits criminels, et réceptive à cette image de l'amour et de la mort <sup>13</sup>. » Bien entendu, les crimes qui provoquent la frayeur ne sont pas du tout ignorés, bien au contraire. Les canards accumulant les « détails horribles » sont légion dès les années 1830. Les exécutions capitales sont décrites par le menu 14. Mais le crime passionnel possède incontestablement un caractère « reposant » : il permet de contempler le spectacle de la mort sans s'effrayer vraiment. C'est un paradoxe car c'est justement celui qui pourrait le plus favoriser l'identification du bourgeois, ou de l'homme des classes moyennes, au criminel. Mais il est facile d'écarter l'idée que l'on pourrait succomber aux passions fatales alors que l'ombre du criminel crapuleux, du fou ou de la vengeance est bien plus difficile à effacer. D'un côté, ce qui dépend de nous, de l'autre ce qui n'en dépend pas. Que l'énoncé soit faux n'a aucune importance.

<sup>10.</sup> Guillais, Joëlle, La Chair..., op. cit., 1986, p. 34 et 41.

<sup>11.</sup> Encore plus passionnant dans l'aristocratie! Un des exemples les plus célèbres : l'assassinat par le duc de Choiseul-Praslin de son épouse, fille du maréchal Sébastiani, pour les beaux yeux de la gouvernante, le 17 août 1847.

<sup>12.</sup> Ambroise-Rendu, Anne-Claude, « Et la presse inventa le crime passionnel » L'Histoire, n° 168, juillet-août 1993.

<sup>13.</sup> Guillais, Joëlle, La Chair..., op. cit., p. 242.

<sup>14.</sup> Voir Seguin, Jean-Pierre, Nouvelles à sensation, Canards du XIX<sup>e</sup> siècle, Paris, Armand Colin, 1959, notamment chap. v.

Le crime passionnel n'en présente pas moins des caractères qui lui confèrent un intérêt supérieur, surtout dans une société où l'activité sexuelle est strictement encadrée par des codes laissant en fait une large place à des formes de liberté marginales mais qui déterminent une opposition radicale à la sexualité conjugale « normale 15 ». L'opposition entre « les postulations angéliques et les exploits de bordel » donnent au crime passionnel le statut de soupape de sûreté autorisant – au prix de la vie – la résolution de tels conflits. L'image du mari vengeur est une des figures du paysage d'ensemble, confortée par le terrible article 324 alinéa 2 du code pénal : « Néanmoins, dans le cas d'adultère [...] le meurtre commis par l'époux sur son épouse, ainsi que sur le complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, est excusable. » Une des, mais pas la seule; l'immense littérature comique, satirique, romanesque, graveleuse, sur l'adultère témoigne d'une réalité bien plus complexe mais fascinante, de la scène de coucherie parisienne et politique de Bel-Ami qui permet au héros, Georges Duroy, de briser la carrière d'un ministre, jusqu'à La Puce à l'oreille.

Le cas de Berthe est différent et ne peut qu'attirer l'attention : c'est elle, la femme, qui tue, et elle tue non pas le mari, ce qui aurait pu provoquer la répulsion des autres maris, mais la maîtresse, une personne à vrai dire pas bien intéressante. Berthe devient un symbole, une référence pour les femmes qui vivent la même situation. Ce qui passionne alors, c'est l'ordinaire de la situation; même les femmes de la bourgeoisie suivent avec attention cette affaire car elles pourraient connaître une situation semblable. En même temps, « si le crime passionnel séduit, c'est qu'il offre tous les délices de la littérature sentimentale. Il dénonce les pièges de l'amour et de la séduction et valorise les liens du serment et du mariage <sup>16</sup> ». Cette idée s'applique tout à fait dans le cadre de l'affaire Leclair car c'est justement par la rupture d'un serment, par l'expression de sentiments amoureux exacerbés, que le crime est arrivé.

#### Le journaliste enquêteur

Les informations présentées par la presse sont dès l'abord d'une grande richesse. Les noms exacts sont donnés, fût-ce au prix d'une faute d'orthographe: « Une dame Leclerc, femme de M. Leclerc, rue du Mail, a tué une jeune personne M<sup>elle</sup> Obitz, qu'elle soupçonnait d'être la maîtresse de son mari <sup>17</sup>. » L'abondance des informations exactes est impressionnante: « La balle traversa l'œil de Jeanne Obitz qui s'abattit comme une masse sur le plancher

<sup>15.</sup> Expression de Jean Borie dans Le Célibataire français, Paris, Le Sagittaire, 1976, citée par Corbin, Alain, « La Rencontre des corps », dans Corbin, Alain, Courtine, Jean-Jacques, Vigarello, Georges, Histoire du corps, Paris, Le Seuil, 2005, 3 vol., t. 2, deuxième partie. Voir aussi Sohn, Anne-Marie, Chrysalides: Femmes dans la vie privée (xixe-xxe siècles), Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 2 vol.

<sup>16.</sup> Ambroise-Rendu, Anne-Claude, « Et la presse... », op. cit.

<sup>17.</sup> Ouest-Éclair, 16 juillet 1912.

dans une mare de sang <sup>18</sup>. » Le rapport de police est peu différent. Mais ce peu est beaucoup: « Nous trouvons étendue sur le parquet de la chambre la demoiselle Obitz dont la tête baigne dans une mare de sang coagulé. Nous remarquons au coin de l'œil gauche la trace d'un coup de feu <sup>19</sup>. »

Le journaliste ne donne aucun détail inexact : toute la différence repose dans la mise en scène du récit. Le commissaire constate un état de fait. Le reporter décrit une scène animée, dramatique, vraisemblable mais à laquelle ni le policier, ni lui-même n'ont évidemment assisté. Mais que le lecteur est supposé demander. Mieux : à partir de la description clinique et statique de la scène du crime, due au commissaire, et du témoignage de M<sup>me</sup> Lecamus, une voisine, qui se trouvait dans la chambre en même temps que la victime, mais qui n'a guère eu le temps de noter beaucoup de détails <sup>20</sup>, le journaliste reconstruit le scénario dramatisé du meurtre et plus encore des instants qui l'ont précédé :

« Rien de plus simple à raconter que le drame lui-même. Il était huit heures et demie du matin, Jeanne Obitz était levée et vaquait à quelques menues occupations, vêtue d'un simple peignoir. [...] Tout à coup la porte s'ouvrit. Dans un froufrou d'étoffes, dans un éclair, une détonation partit, secouant l'immeuble <sup>21</sup>. »

#### Le commissaire avait écrit :

« La demoiselle Obitz, qui est vêtue d'un peignoir fond blanc [sic], avec taches bleues, porte un chausson grenat au pied droit, l'autre se trouve à environ un mètre d'elle, un peu à droite ».

Quant à M<sup>me</sup> Lecamus, elle n'avait pu qu'entendre l'expression « Je vais me venger », la détonation de l'arme, et se mettre à l'abri. On notera les mots étonnants que le commissaire lui prête : « Comprenant que j'assistai à un drame passionnel, je me suis enfuie. » Le témoin identifie donc la scène (a posteriori, il est vrai) par une expression empruntée au vocabulaire de la presse « faits-diversière ». Boucle intéressante... Chacun des trois journaux ponctue d'ailleurs ses articles de commentaires qui accentuent le côté romanesque du crime. « C'est en réalité un drame fort simple, simple comme l'antique sentiment de jalousie qui l'inspira <sup>22</sup>. »

Ajoutons que le journaliste enquêteur se fait volontiers juge avant même le procès. Pour l'Ouest-Éclair, très vite, sans qu'il ait le moindre élément à l'appui, la thèse de la folie passagère prévaut et suggère, sans le dire, l'irresponsabilité: « Évidemment le crime fut prémédité, ce qui d'ailleurs ne nous empêche aucunement de reconnaître que M<sup>me</sup> Leclair a agi dans une crise de jalousie aiguë <sup>23</sup>. » Le journal de Rennes et Le courrier de Rennes sont

<sup>18.</sup> Journal de Rennes, 15 juillet 1912.

<sup>19.</sup> Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2U1171, dossier Berthe Leclair, pièce n° 25 (P.V. du commissaire de police, 15 juillet 1912).

<sup>20.</sup> lbidem, pièce n° 28.

<sup>21.</sup> Ouest-Éclair, 16 juillet 1912.

<sup>22.</sup> Ibidem.

<sup>23.</sup> Ouest-Éclair, le 16 juillet 1912.

beaucoup plus prudents. Le journal démocrate-chrétien multiplia ensuite les présentations favorables à l'accusée : « Celle-ci, aujourd'hui [on est à l'époque du procès], n'aura guère l'occasion de faire entendre sa voix douce et chantante, cette voix qui rappelle – en mieux – celle de sa sœur, l'artiste d'opéra <sup>24</sup>. » Mais dès les lendemains du meurtre : « Nous tenons d'ailleurs à dire que la famille de M<sup>me</sup> Leclair est une des plus honorables de Rennes et que nous nous associons à sa peine en cette douloureuse circonstance <sup>25</sup>. » Le crime passionnel n'est sans doute pas un acte très chrétien, mais il a des excuses, et de poids. D'ailleurs, la victime pratiquait une profession qui comporte des risques. Au fond, elle a un peu cherché ce qui lui est arrivé : « Disons puisque c'est la vérité, que c'était une professionnelle <sup>26</sup>. » La mise en scène est accomplie : la malheureuse Berthe, victime de l'infidélité de son mari, a tué la fille perdue qui était l'instrument de son déshonneur. Justice est presque faite ? Le quotidien n'ira pas jusque-là, mais des lecteurs ont pu, en parcourant ses colonnes, le penser.

# Le couple et la jalousie, l'empire de l'émotion

Remontons un peu le temps. Le drame du 15 juillet 1912 prend sa source dans une mésentente familiale, une incompatibilité de personnalités, une vision différente du mariage entre un homme et une femme, issus l'un et l'autre d'un milieu « honorable ». Berthe Rosetzky est née à Rennes le 20 mai 1878, son père, d'origine polonaise, se nomme Lucien Rosetzky <sup>27</sup>, sa mère Constance Louvel. Elle a été élevée à Rennes au sein du foyer familial. Sa famille était respectée, et peut-être même jalousée par certains. De sa prison, elle écrit à sa mère :

« N'avons-nous pas toujours eu des jaloux sur notre route. Ils ont été jaloux de ta force et de ton adresse père, de ta beauté et de tes toilettes toi maman. Eh bien, étant jeunes filles, Marthe et moi pour la voix, ce don que la nature seule nous a donné, croyez-vous que nous n'avons pas eu des envieux <sup>28</sup>? »

Le père de Berthe est un petit industriel, mécanicien puis, en 1912, fabricant de chandelles. Berthe a eu une éducation toute catholique, classique dans son milieu, au pensionnat de la Sagesse à Rennes de 6 à 14 ans, puis à l'école de l'Immaculée Conception jusqu'au brevet, ce qui lui donne un niveau d'instruction scolaire plutôt au-dessus de la norme.

Elle a juste vingt ans quand elle épouse Albert Leclair, le 27 septembre 1898 à Rennes. Mariage d'inclination bien que nous ne sachions pas

<sup>24.</sup> Ouest-Éclair, 13 novembre 1912.

<sup>25.</sup> Ouest-Éclair, 17 juillet 1912.

<sup>26.</sup> Ouest-Éclair, 16 juillet 1912.

<sup>27.</sup> Il s'agit sans doute d'une famille de petite noblesse. Le père de Lucien avait quitté la Pologne après la terrible répression de 1831. Réfugié à Genève, il avait été secrétaire du duc de Brunswick, d'après le témoignage d'Albert, gendre de Lucien.

<sup>28.</sup> Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, dossier Leclair, op. cit., pièce n° 18, copie conforme d'une lettre de Berthe à ses parents, 1<sup>er</sup> août 1912.

comment les deux époux se sont connus. Malgré la relative aisance de ses parents, Berthe n'a pas de dot et Albert est plus riche qu'elle : « Mon mariage fut un mariage d'amour. J'avais une situation, une petite fortune léguée par mes parents : j'épousai ma femme sans dot <sup>29</sup>. » Cette « situation » va sans doute évoluer car en 1912, au moment du crime, il est à la tête d'une important garage automobile, une industrie encore nouvelle à l'époque.

Le couple a deux enfants, et deux seulement : le dossier d'instruction ne mentionne ni fausse-couche, ni décès en bas âge. Les relations du ménage semblent s'être dégradées assez vite. Comme il est courant, chacun en rejette la faute sur l'autre, Berthe pensant que son mari la trompait, Albert s'émouvant de ce qui lui semblait, au départ, une jalousie maladive. Les infidélités d'Albert semblent avoir été réelles. Les raisons auraient été paradoxales : il ne s'agit pas du tout de l'homme frustré par une épouse voyant dans le sexe un abominable péché juste nécessaire pour perpétuer l'espèce, mais au contraire d'un mari quelque peu effrayé par les désirs de sa femme :

« Demande — Sachant le caractère jaloux de votre femme, vous n'en étiez que plus coupable de donner prise à sa jalousie par votre conduite.

Réponse — Je reconnais que j'ai eu tort et je le reconnais d'autant plus que ma femme était d'une avidité amoureuse sans pareille, même depuis son opération <sup>30</sup>, et qu'elle était maladivement jalouse de toutes les femmes que j'approchais, et alors qu'il n'y avait la plupart du temps aucun motif à exciter cette jalousie qui était connue de sa famille toute entière <sup>31</sup>. »

On ne tentera pas d'expliquer le paradoxe par quelque utilisation d'arrière-salle de la psychanalyse. Il existe, c'est tout. Albert a-t-il cru trouver une forme de liberté en échappant à une sexualité conjugale étouffante (et non pas à son absence)? C'est possible. La jalousie de Berthe préexiste-t-elle à ses infidélités ou en est-elle la conséquence? On ne sait trop. Les situations individuelles sont toujours bien plus complexes que les assertions normatives prétendant définir des comportements d'ensemble ne peuvent l'indiquer, quand elles ne sont pas ridicules. Zola écrivait : « Si dans le peuple, le milieu et l'éducation jettent les filles à la prostitution, le milieu et l'éducation, dans la bourgeoisie, les jettent à l'adultère 32. »

Qu'Albert ait été infidèle dès le départ ou non, il est certain qu'en 1912, il l'était depuis assez longtemps. Berthe en eut rapidement la preuve :

<sup>29.</sup> Ouest-Éclair, 13 novembre 1912, témoignage devant la cour d'assises.

<sup>30.</sup> Berthe a subi l'ablation des ovaires et de l'utérus. Albert semble trouver particulièrement atypique (anormal ?) que sa sexualité n'en ait aucunement souffert... [C'est nous qui soulignons].

<sup>31.</sup> Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, dossier Leclair, loc. cit., pièce n° 42, interrogatoire du témoin Albert Leclair par le juge d'instruction, 20 juillet 1912.

<sup>32.</sup> PRIOLLAUD, Nicole, (Textes réunis par), La Femme au XIX<sup>e</sup> siècle, Paris, Levi et Messinger, 1983, p. 151. Extrait d'un article paru dans Le Figaro, 28 février 1881. Disons, pour être charitable, qu'on en est moins sûr que de l'innocence de Dreyfus.

« Ma modiste, madame Renault, qui demeure rue Lanjuinais et qui savait depuis longtemps que j'étais malheureuse, m'apprit que mon mari passait pour avoir comme maîtresse une bonne de café. J'ai fait mon enquête et connu la réalité <sup>33</sup>. »

Albert a essayé jusqu'au bout de donner le change. Patron d'un garage automobile, il se déplace souvent pour des raisons professionnelles, avec sa maîtresse évidemment. En mars, il écrit toujours à sa femme des lettres fort tendres:

« Saint-Brieuc, le 22 mars 1912.

Ma cocotte chérie,

Malgré mon désir de m'allonger dans mon lit pour goûter un repos bien mérité après une journée de fatigue comme celle d'aujourd'hui où rien n'a manqué: crevaisons, pluie, vent, etc., sachant te faire plaisir, je t'envoie deux mots pour t'envoyer [sic] dans un bon baiser bien tendre tout mon cœur. J'ai voulu téléphoner aujourd'hui mais après avoir perdu une heure à Paimpol, j'ai dû lâcher pied. [...] Au revoir, ma cocotte chérie, bon et long baiser bien tendre, Albert<sup>34</sup>. »

Mais en juin, il vient d'apprendre que sa femme est informée précisément de son infidélité. Il lui demande alors de bien réfléchir avant de prendre une décision mais il n'est pas dit que les premières lignes de la lettre soient, aux fins qu'il souhaite, bien adaptées.

#### « Petite maman,

Tu ne peux vraiment m'empêcher de te donner un doux nom qui t'appartient seule.

Si l'amant a tiédi, si les années ont assoupi ses sens <sup>35</sup>, son cœur est toujours débordant de tendresse pour toi et prêt à tout sacrifier <sup>36</sup>. »

Le lendemain, la « petite maman » va se réfugier à Janzé, gros bourg à 25 kilomètres au sud-est de Rennes où son fils est en pension, loue une chambre dans un hôtel et pense au suicide. Peu de temps : ce séjour à l'isolement nous vaudra toutefois un de ces documents remarquables dont fourmillent les archives judiciaires, criminelles en particulier. Elle va rédiger un petit journal intime dans lequel elle s'épanche à cœur ouvert, et dont elle révélera l'existence au juge d'instruction. Dans un premier temps, Albert prétendra savoir qu'il existe mais ne pas avoir pu le retrouver. C'est une perquisition qui permettra au magistrat de mettre la main dessus.

Le 24 juin, Berthe change d'avis : pas de suicide, le divorce. Dans son journal, elle note le 22 juin :

<sup>33.</sup> Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, dossier Leclair, loc. cit., pièce n° 40, interrogatoire de Berthe Leclair par le juge d'instruction, 17 juillet 1912.

<sup>34.</sup> Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, dossier Leclair, loc. cit., pièce n° 111.

<sup>35.</sup> C'est justement ce qu'elle lui reproche!

<sup>36.</sup> Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, dossier Leclair, loc. cit., pièce n° 110, lettre d'Albert à Berthe, 8 juin 1912.

« Demain, il recevra de l'avoué l'avertissement de ma demande de séparation. Oui, je vais définitivement me séparer. Je dois le faire, mon devoir m'y oblige, près de lui, je mourrais mais je ne dois pas mourir, du moins je ne le crois pas. Mon Dieu, quelle existence je me prépare, c'est atroce! Être seule! L'isolement complet! Plus de fêtes, plus de plaisirs pour moi. Les autres seront heureux, ils connaîtront toujours la douce vie de famille. [...] Heureuse la femme qui se sent aimée, soutenue, choyée par son amant, par son époux <sup>37</sup>. »

Le 24 juin, elle lance officiellement une procédure de divorce auprès du tribunal de première instance de Rennes. Il s'agit bien d'une procédure de dernier recours : le divorce demeure dans cette société provinciale <sup>38</sup> une décision d'une gravité extrême. Le journal de Berthe montre qu'elle ne peut envisager de se remarier. Le 1<sup>er</sup> juillet 1912 <sup>39</sup> une ordonnance de non-conciliation fixe les termes du divorce, le plus favorablement possible pour Berthe qui obtient un appartement loué aux frais de son mari, la garde des enfants qui resteront en pension (payée par son mari), une pension de 200 francs par mois pour ellemême, somme non négligeable, la voiture et le poney qu'elle avait l'habitude de conduire et même le picotin du poney aux frais d'Albert <sup>40</sup>!

Or, quelques jours après cette décision si favorable, Berthe annule sa demande! L'explication paraît simple: divorcer, c'est évidemment laisser à Albert la liberté de continuer à fréquenter la fille Obitz ou d'autres. Idée littéralement insupportable. Le suicide exclu, par peur ou pour les enfants, il n'y a plus que deux solutions: tuer Albert ou tuer Jeanne Obitz. La première hypothèse fait le dénouement cinquante ans plus tard de La Peau douce (1964) de François Truffaut <sup>41</sup>. Mais la passion de Berthe pour Albert n'est pas de cette nature: s'il faut supprimer quelqu'un, c'est la maîtresse diabolique. Jeanne Obitz a 19 ans en 1912, elle est ce que l'on appelle à cette date une fille mère. Elle a donné naissance à un fils, Charles, le 7 septembre 1911. Elle est de mauvaises vie et mœurs, toujours selon une expression courante. Une tache indélébile sur l'honneur des Leclair comme des Rosetzki. D'où l'élimination projetée, et exécutée le 15 juillet 1912.

<sup>37.</sup> Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, dossier Leclair, loc. cit., pièce n° 84, journal intime de Berthe Leclair, pages 11-12. L'amant et l'époux ne sont évidemment pas deux personnes différentes: pour Berthe, le mariage comporte l'épanouissement sexuel ou ne vaut rien.

<sup>38.</sup> Et ici de tradition catholique. Rappelons que les débats de 1880-1884 qui aboutirent à la loi Naquet tournent d'abord autour de la question religieuse. Voir notre article, « La loi Naquet et le divorce », Laïcité et modernité ou l'actualité d'un enjeu, Études réunies par Bernet, Jacques, Bonduelle, Alexandre et Cherrier, Emmanuel, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, 2006, p. 133-160.

<sup>39.</sup> Demande du 24 juin, ordonnance de non-conciliation du 1er juillet.

<sup>40.</sup> Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, dossier Leclair, loc. cit., pièce n° 96, extrait des minutes du greffe du tribunal civil de Rennes.

<sup>41.</sup> Fondée sur plusieurs « faits divers » réels, dont principalement l'affaire Nicole Gérard. Cette dernière fit un récit de son incarcération, paru en 1972 chez Robert Laffont sous le titre Sept ans de pénitence. L'affaire Berthe Leclair a bien tout du fait divers passionnel quasiment chimiquement pur.

Un procès mondain : des difficultés de trouver une morale

À partir d'un drame humain, la presse a créé un « fait divers » quand Jeanne Obitz a été assassinée. Rien au fond que de banal mais on a là le type même de l'affaire qui montre « au lecteur que son quotidien vaut la peine d'être raconté, que le banal n'est jamais que de l'exceptionnel en puissance <sup>42</sup> ». Elle va le compléter et le clore par le récit du procès, quelques mois plus tard.

La presse rennaise met tout de suite les points sur les « i ». Si le public doutait que le procès Leclair fût un spectacle, on le lui rappelle utilement :

« Voilà le drame qui passionne actuellement tout Rennes : une foule considérable voudra assister aux débats. Aussi le service d'ordre sera très rigoureux et M. le président qui tient à ce qu'aucun trouble ne se produise fera observer une consigne des plus sévères <sup>43</sup>. »

# Le quotidien de l'abbé Trochu fait même de l'humour :

« L'affluence énorme qui entoure les débats de l'affaire Leclair a opéré de fâcheux mélanges dans la salle des Assises qui nous obligent à faire les rectifications suivantes : Ne sont pas journalistes : 1°) Les avocats avec ou sans cause; 2°) Les jeunes gens, fils de juré, de témoin, ou de légiste, 3°) Les blanchisseuses; 4°) Les photographes; 5°) Les étudiants même en mathématique<sup>44</sup>. »

L'entrée de l'accusée dans la salle d'audience est mise en scène de manière presque caricaturale à force d'être attendue :

« À midi trente-cinq, l'accusée fait son entrée dans la salle entre deux gendarmes. Sensation et mouvements prolongés, dirait l'officiel, s'il s'agissait d'une séance à la chambre. Mais il n'en est rien. Nous devons être dans quelque réunion mondaine. Il y a une foule, une foule généralement distinguée : celle qui groupe toutes ces attentions ne manque pas d'allure. Elle est tout en noir. Sa voilette baissée ne dissimule guère un visage joli et impassible, que tout le monde observe curieusement. Une somptueuse jaquette de fourrure fait à quelques pas de nous l'admiration d'une dame et sans doute, plus loin, de toutes les dames 45. »

Le procès va durer trois jours. Les témoins sont nombreux mais l'affaire est tout de même très simple. Le compte rendu obéit d'ailleurs à des règles strictes excluant toute fantaisie et qui ressemblent à une fiche d'étudiant en droit penché sur son code d'instruction criminelle (selon le nom de l'époque). Voici les titres successifs de l'Ouest-Éclair : « L'acte d'accusation; Interrogatoire ; Le meurtre ; Les témoins ; La femme Obitz ; La deuxième journée ; Les derniers témoins défilent ; M. Leclair parle ; Les réquisitoires ; Celui de Maître Desbois [l'avocat de la partie civile 46]; Celui de l'avocat général ; La défense ; Le verdict. » Le Journal de Rennes, à la fin du procès,

<sup>42.</sup> Kalifa, Dominique, Crime et culture..., op. cit., p. 145.

<sup>43.</sup> Ouest-Éclair, 11 octobre 1912.

<sup>44.</sup> Ouest-Éclair, 13 novembre 1912.

<sup>45.</sup> Ouest-Éclair, 12 novembre 1912.

<sup>46.</sup> Juridiquement, il ne s'agit pas d'un « réquisitoire ». Mais cela permet d'éviter toute confusion dans l'esprit du lecteur.

osera même la formule dont on ne peut dire qu'elle brille par l'originalité – et c'est une litote : « Et le rideau se baisse. Le spectacle est fini <sup>47</sup>. »

Par ailleurs, la presse locale utilise des techniques visant à éviter de se faire complice de l'accusée par trop de complaisance, tout en reconnaissant que l'affaire intéresse beaucoup plus qu'elle n'indigne la population. L'important est de marquer de la distance, mais pas trop. Les faits-diversiers rennais, comme les autres, sont experts en la matière : « Enfin, le drame de la rue Bourbon, le crime passionnel, le crime "distingué" comme certains le disent dans un langage atroce presque complice, est venu hier devant la Cour d'Assises <sup>48</sup>. » Ce qui n'empêche pas les journalistes, en particulier celui de l'Ouest-Éclair, de manifester une sympathie évidente pour l'accusée : « Et on parle d'amour. M<sup>me</sup> Leclair dit d'ailleurs ces choses-là avec une très jolie voix, très distinguée et paraît convaincue <sup>49</sup>. [Et le lendemain] Ce fut donc un procès distinguée [...] nous voyons bien que nous nous sommes trouvés en face d'un crime passionnel, mais aussi passionnel qu'un crime peut l'être <sup>50</sup>. »

Le Courrier de Rennes et le Journal de Rennes insistent sur l'idée que l'affaire passionnerait le public en raison du tout petit nombre des crimes passionnels à Rennes. La mémoire humaine est courte : ils sont en fait assez fréquents <sup>51</sup>, mais il est vrai que le crime de la rue Bourbon est très spécifique par ses circonstances comme par la situation sociale de ses protagonistes.

Berthe espérait certainement être acquittée : son avocat lui avait assuré qu'il pensait pouvoir obtenir ce verdict. Après tout, M<sup>me</sup> Steinheil, quelque temps auparavant, dont l'affaire était beaucoup moins claire, c'est le moins qu'on puisse en dire, l'avait été; deux ans plus tard, il en sera de même d'Henriette Caillaux. Pour elle il n'en fut rien : elle fut condamnée à cinq ans de travaux forcés, peine commuée en cinq ans d'emprisonnement mais effectuée presque intégralement. Certains indices sembleraient montrer qu'à sa sortie de prison, elle aurait repris la vie commune avec son mari... Elle meurt en 1962. Le verdict s'explique certainement par la personne de la victime : Jeanne Obitz était une pauvre fille dont l'unique crime avait consisté à coucher avec un homme marié <sup>52</sup>. On peut se demander si le meurtre du mari n'aurait pas en revanche entraîné l'acquittement, mais les décisions de jury criminel au xix<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle sont, comme les desseins de Dieu, impénétrables.

Le « crime de la rue Bourbon » est le type même du fait divers criminel et passionnel; tous les ingrédients y sont. Que l'auteur de l'homicide soit une

<sup>47.</sup> Le Journal de Rennes, 13 novembre 1912.

<sup>48.</sup> Ouest-Éclair, 12 novembre 1912.

<sup>49.</sup> Ouest-Éclair, 12 novembre 1912.

<sup>50.</sup> Ouest-Éclair, 13 novembre 1912.

<sup>51.</sup> Voir Urvoy, Morgane, Le crime passionnel en Ille-et-Vilaine de 1870 à 1917, mémoire de maîtrise, (Jean François Tanguy [dir.]), Université de Rennes 2, 1996.

<sup>52.</sup> Alors qu'à l'évidence, Calmette, le directeur du Figaro, l'avait « un peu cherché », très consciemment et beaucoup plus que la malheureuse Jeanne Obitz.

femme, et une bourgeoise surtout, que les motivations soient purement de l'ordre du sentiment et du sexe ne pouvait que susciter l'intérêt d'une ville de province et de sa presse locale dans un registre émotionnel mais raisonnable : rien là-dedans de satanique, d'abominable, de sanguinaire, mais la passion dans les limites de l'admissible, pour autant qu'il soit admissible de tuer son prochain. Pas d'apache, pas d'abbé Bruneau, pas de Troppmann ni de Landru, ni d'affaire de Panama. Le fait divers se situe à tous les niveaux et se décline en multiples types : celui-là en est un exemple très caractérisé dans une typologie complexe.

#### RÉSUMÉ

Le crime passionnel est une des figures les plus présentes dans l'imaginaire social de la déviance, à l'époque contemporaine et peut-être bien avant. C'est aussi vrai dans le discours juridique que dans le roman et dans la presse. Lorsqu'il est mis en scène dans cette dernière, il prend la forme canonique du « fait divers » dont les règles sont nettement constituées à partir du triomphe de la « grande presse » périodique, à compter sans doute du deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le meurtre par Berthe Leclair de la maîtresse de son mari, à Rennes, au début du xxe siècle, constitue une illustration presque exemplaire de la nature du « fait divers » criminel de la Belle Époque : une histoire de passion, une affaire de sexe avec ce qu'il faut de transgression pour attirer l'attention d'un public supposé de bonnes mœurs mais toujours intéressé par les histoires qui tranchent sur son quotidien (ou du moins qui sont supposées le faire...), un cas situé dans un milieu « bourgeois » suscitant soit une identification, soit une forme de mise à distance créatrice d'émotions chez nombre de lecteurs, une manifestation d'une certaine forme d'émancipation féminine, et d'autres éléments encore, voilà ce qu'on y trouve.

Comment le fait brut lui-même a été simultanément construit par l'enquête policière et judiciaire et par la presse nationale et locale, comment il devient « un fait divers », constitue la question débattue ici.

#### **ABSTRACT**

The crime of passion is one of the most present faces in the social imagination of deviance – in contemporary epoch and perhaps long before. It is also true in juridical speech as in novel and in press. When it is presented in the press, he takes the canonical form of "news item". The rules of "news item" are distinctly constituted from triumph of the "big periodical press", to count undoubtedly of the second third of the 19<sup>th</sup> century.

The murder by Berthe Leclair of the mistress of her husband, in Rennes, at the beginning of the 20<sup>th</sup> century, constitutes an almost exemplary illustration like the criminal "news item" of the Belle Époque: a history of passion, an affair of sex with what one needs of transgression to draw attention of a (supposed) strict moral public but always attracted by the stories which contrast on his everyday (or at least which are assumed contrast), a case located in a inciting «bourgeois» environment to an identification, or to a creative form of distance of emotions, to number of readers, a demonstration of a certain form of female emancipation, and other elements still, here is what they find there.

How the investigation and judicial inquiry constructed raw fact and how at the same time the national and local press make exactly it, how it becomes "a news item", constitutes the question discussed here.